

# Les échos des Ceméa

## Votre rendez -vous mensuel avec la Ferc-Cgt

### Que s'est-il passé à la séance plénière du comité d'entreprise du 18 mai

**Edito :** Le 9 mai nous avons échappé au pire mais pour autant l'avenir nous paraît bien sombre.

Pour notre syndicat d'abord puisque M. Macron a déclaré la guerre au syndicalisme et tout particulièrement à la CGT.

Mais aussi pour les associations qui agissent dans les champs de l'éducation, de la jeunesse et de l'insertion.

Ainsi, le gouvernement Macron gèrera les affaires de l'état sans ministère de la jeunesse, ni de la vie associative. Et, que penser de la nomination au ministère de l'Éducation Nationale de Jean-Michel BLANQUER, directeur de l'ESSSEC, pour qui l'éducation est une marchandise ? Quelle place pour l'éducation populaire ? Ces quelques verbatim de notre président sont édifiantes : « La France est en deuil d'un roi » ; « Le chômage de masse en France, c'est parce que les travailleurs sont trop protégés » ; « Je suis pour une société sans statuts. »

Face aux mesures autoritaires qu'il s'apprête à nous imposer par ordonnances ne soyons pas résignés. La déferlante *Macroniste* au premier tour des législatives nous confirme que les CEMEA seront dans la tourmente.

Nos directions devront soit se plier aux réformes et faire supporter aux salarié.e.s toujours plus de précarité ou s'opposer en montrant qu'une autre voix est possible en résistant à nos côtés. Montrant ainsi, par des actes, que résister, mobiliser et construire ne sont pas que des mots...



- **Concernant le bilan du contrat de génération notre constat est la suivante**

Nos élu.e.s relèvent l'absence d'embauche de jeunes comme le prévoyait le contrat de génération. Ce constat avec celui déjà posé dans notre analyse du bilan social (seulement 39 salariés de moins de 34 ans en CDI et un nombre en baisse par rapport aux années précédente) nous inquiète. Certes notre association fête ses 80 ans d'existence mais quel avenir si les jeunes n'y trouvent pas leur place ?

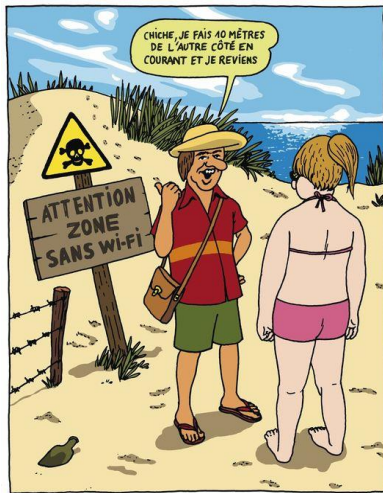
- **Concernant l'état trimestriel**

Comparativement à la même période en 2016, nos élu.e.s notent une baisse du nombre de salarié.e.s en CDI (-40) et une augmentation des CDD pour accroissement d'activités (+ 43). Nous serons attentifs pour vérifier si cette tendance se confirme sur les trimestres à venir. Pour compléter cette analyse, il faudrait obtenir des informations sur l'évolution de l'activité dans les régions. S'agit-il d'un choix de gestion du personnel qui de fait aboutit à une précarisation de l'emploi aux Ceméa ? Ou est-ce une réponse à des contraintes imposées par nos partenaires financiers ?

Cette évolution est préoccupante car elle transforme le travail d'équipe. Elle nécessite, aussi, une vigilance particulière, à avoir, par rapport à ces salarié.e.s.

**Les prochains CE : le 15 juin à Paris et le 11 juillet à Grenoble**

## Quels sont les enjeux du droit à la déconnexion



**Depuis plusieurs semaines syndicats et employeur travaillent sur le droit à la déconnexion. Pour mieux en comprendre les enjeux quelques chiffres qui ne nous laissent pas indifférents :**

- 75% des cadres utilisent les TIC pour des raisons professionnelles sur leur temps de repos.
- 30% des cadres ne déconnectent jamais.
- 56% des cadres souhaitent disposer d'un droit à la déconnexion effectif afin de préserver leur vie privée et leur santé.
- 69% des cadres considèrent que leur charge de travail a augmenté.
- 48% des cadres travaillent plus de 45 heures hebdomadaires.

L'impact du temps de travail sur la santé est démontré : par exemple, des études scientifiques montrent qu'au-delà de 55 heures de travail hebdomadaire le risque de faire un AVC croît de 33% (The Lancet. 2015).

Faute d'encadrement et de réglementation, l'usage des outils numériques entraîne une intensification du travail et, de fait, une disponibilité permanente vis-à-vis de nos employeurs. L'enjeu est de gagner un droit à la déconnexion effectif permettant de préserver l'équilibre vie privée et vie professionnelle. Nous pensons qu'il est essentiel dans la charte en cours d'élaboration mais aussi dans les organisations, de tenir compte des charges réelles de travail. Ainsi, beaucoup de temps de travail effectif (à la maison, dans les transports, etc.) passe à la trappe. Il est nécessaire de comptabiliser toutes les heures de travail réellement effectuées quel que soit le régime de travail (télétravail, forfaits jours, annualisation...). Toutes les études montrent que l'utilisation des outils numériques entraîne une culture de l'immédiateté et qu'elle intensifie le travail.

Notre syndicat rappelle, et c'est important, que le salarié-e demeure en situation de subordination par rapport à son employeur. En aucun cas il ne doit s'agir de le rendre responsable de son impossibilité de se déconnecter, que ce soit à cause de sa charge de travail et/ou d'une organisation du travail défailante.

Nous avons élaboré, pour préparer les négociations du 14 juin un document avec plusieurs propositions (document disponible sur notre site <https://cemea.ferc-cgt.org> rubrique vos droits).

En tout état de cause cette démarche a le mérite d'interroger nos fonctionnements car la surconnexion est liée, intrinsèquement, à nos organisations de travail.

**A savoir :** Suite à la communication autour de la mise en place des nouveaux outils informatiques qui entraînent, de fait, une réorganisation de plusieurs services, les élu.e.s Ferc/Cgt ont demandé au secrétaire du Comité d'Entreprise de prévoir une consultation sur les mesures envisagées à l'égard des salarié.es. Nous lui avons rappelé que cette consultation doit être distincte de celle portant sur le projet de modification proprement dit. Nous avons demandé que le président du Comité d'Entreprise mettent à disposition des élu.e.s des éléments écrits nous indiquant si ces nouveaux outils entraînent la suppression de postes, la transformation des missions de certains salarié.es, la ou les nouvelles répartitions des tâches, et toutes les informations en lien avec les modifications des conditions de travail occasionnées par ces évolutions techniques.

Si vous êtes ou pensez être concernés par une évolution significative de vos missions en lien avec la mise en place de ces outils n'hésitez pas à nous contacter sur notre adresse Email [cemea@ferc-cgt.org](mailto:cemea@ferc-cgt.org) ou sur notre site (<https://cemea.ferc-cgt.org>) rubrique nous contacter.